



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétaire d'État chargée de l'Europe

CABAEU/AB/n° D22-03843

Paris, le

23 NOV. 2022

Monsieur le Sénateur,

Vous m'avez sollicitée, par courrier en date du 29 septembre 2022, au sujet de la nécessité de développer l'utilisation du Nutri-Score en France, comme en Europe.

La France s'est depuis longtemps engagée en faveur d'un étiquetage nutritionnel au niveau européen. Je rejoins en effet votre position s'agissant de l'utilité et des effets bénéfiques du dispositif en place sur le territoire français, grâce aux efforts combinés des autorités publiques et des entreprises.

Dans l'attente de la proposition de la Commission européenne, qui devrait être publiée d'ici la fin de l'année, la France continue de se mobiliser pour défendre la mise en œuvre d'un dispositif ambitieux d'étiquetage nutritionnel au niveau européen et est ainsi pleinement impliquée dans le cadre des consultations menées.

Nous étudierons naturellement les différentes modalités possibles d'un étiquetage frontal européen obligatoire que pourra proposer la Commission. Nous avons néanmoins défendu le modèle français du Nutri-Score qui constitue l'une des options considérées par la Commission.

.../...

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Les autorités françaises sont pleinement conscientes de l'attention particulière à avoir quant à la complémentarité devant être assurée entre le nouveau dispositif d'étiquetage et le règlement sur les indications géographiques, actuellement en cours de révision. C'est en effet un point sensible pour certains de nos partenaires européens, opposés au modèle du Nutri-Score français.

La France sera mobilisée pour défendre un étiquetage reposant sur un fondement scientifique avéré et solide, mais prenant en compte les productions locales et associant au mieux les entreprises agro-alimentaires.

Il y a aussi un véritable enjeu de communication auprès des consommateurs sur la lecture qui doit être faite du Nutri-Score et de tout dispositif harmonisé retenu au niveau européen. Il est important de diffuser des messages clairs et harmonisés qui prennent en compte les limites du dispositif retenu, ainsi, le Nutri-Score ne prend pas en compte la présence d'additifs, et qui établissent le lien de la notation avec les recommandations nutritionnelles des autorités de santé qui reposent avant tout sur la notion de fréquence et de quantité consommée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération distinguée.



Laurence BOONE